

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 82

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

1/ Modification du tableau des effectifs pour le budget général au 01/01/2023

Le Président rappelle que l'Espace France Services qui ouvrira courant du 1^{er} trimestre à Andelot nécessite la création de 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux à 24/35, obligation qui est faite pour obtenir la labellisation de l'Etat.

2/ Modification du tableau des effectifs pour le budget petite enfance au 01/01/2023

Le Président indique que pour pallier à la mise à disposition et au détachement de certains agents du domaine de la petite enfance, il apparaît nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de deux adjoints territoriaux d'animation titulaires, avec un passage pour le premier agent de 25h à 35h et pour le second agent de 30h à 35h.

1

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** les créations, au budget général, à compter du 01/01/2023, de deux postes d'adjoints administratifs territoriaux à 24/35 ;
- **ADOpte** les changements suivants au budget de la petite enfance :
 - Changement de la durée hebdomadaire de travail avec un passage de 25 heures à 35 heures pour un poste d'adjoint territorial d'animation titulaire
 - Changement de la durée hebdomadaire de travail avec un passage de 30 heures à 35 heures pour un poste d'adjoint territorial d'animation titulaire ;
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus aux budgets de l'exercice ;
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022 Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

Collectivité : Communauté de Communes Meuse Rognon Budget Principal		TABLEAU DES EFFECTIFS AU 12/12/2022						
Grade	Cat.	Durée hebdo. Du poste en centième	Durée hebdo en H/mns	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Poste vacant	Poste occupé	
							Statut	temps de travail (TP en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE								
ATTACHE	A	35.00	35 h 00	1	1	0	Non titulaire	1
ATTACHE	A	35.00	35h00	1	1	0	Non titulaire	1
REDACTEUR PPL DE 2ème classe	B	35.00	35 h 00	1	1	0	Titulaire	1
REDACTEUR	B	35.00	35 h 00	1	0	1		1
REDACTEUR	B	35.00	35h00	1	0	1		1
Adjoint administratif territorial	C	24.00	24h00	1	0	1	Non titulaire	0.69
Adjoint administratif territorial	C	24.00	24h00	1	0	1	Non titulaire	0.69
Adjoint administratif territorial	C	35.00	35h00	1	1	0	Non titulaire	1
Adjoint administratif territorial	C	35.00	35 h 00	1	1	0	Titulaire	1
Adjoint administratif territorial	C	35.00	35 h 00	1	1	0	Titulaire	1
Adjoint administratif territorial	C	35.00	35 h 00	1	1	0	stagiaire	1
FILIERE TECHNIQUE								
Adjoint technique territorial	C	35.00	35 h 00	1	1	0	Non titulaire	1
Adjoint technique territorial	C	35.00	35 h 00	1	1	0	Titulaire	1
Adjoint technique territorial pl de 2è classe	C	35.00	35h00	1	1	0	Titulaire	1
FILIERE ANIMATION								
Adjoint territorial d'animation	C	35.00	35h00	1	1	0	Non titulaire	1
Adjoint territorial d'animation	C	17.50	17h30	1	0	1	Non titulaire	0.5
FILIERE SPORTIVE								
ETAPS ppl 2ème classe	B	35.00	35h00	1	0	1	Non Titulaire	1
ETAPS ppl 2ème classe	B	35.00	35h00	1	1	0	Titulaire	1
TOTAL				18	12	6		16.88

à créer France Services 01/01/2023
à créer France Services 01/01/2023
stagiairisation au 10/01/2023
disponibilité depuis le 01/04/2021
titulaire au 01/01/2023

détachement depuis le 01/02/2021

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 12/12/2022

Collectivité : Communauté de Communes Meuse Rognon Budget Enfance		Grade	Cat.	Durée hebdo. Du poste en centième	Durée hebdo en H/mns	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Poste vacant	Poste occupé	
Statut									temps de travail (TP en %	
FILIERE ADMINISTRATIVE										
FILIERE TECHNIQUE										
Adjoint technique territorial	C		20.00	20h00	1	1	0	0	Titulaire	0.57
FILIERE ANIMATION										
Adjoint territorial d'animation ppl 2ème cla	C		17.50	17h30	1	1	0	0	Non titulaire	0.5
Adjoint territorial d'animation	C		35.00	35h00	1	0	1			1
Adjoint territorial d'animation	C		25.00	25h00	1	1	0		Titulaire	0.71
Adjoint territorial d'animation	C		25.00	25h00	1	0	1		Titulaire	0.71
Adjoint territorial d'animation	C		25.00	25h00	1	1	0		Titulaire	0.71/1
Adjoint territorial d'animation	C		25.00	25h00	1	1	0		Titulaire	0.71
Adjoint territorial d'animation	C		25.00	25h00	1	1	0		Non titulaire	0.71
Adjoint territorial d'animation	C		25.00	25h00	1	1	1			
Adjoint territorial d'animation	C		30.00	30h00	1	1	0		Titulaire	0.86/1
Adjoint territorial d'animation	C		35.00	35h00	1	1	0		Titulaire	1
Adjoint territorial d'animation pl 2è classe	C		35.00	35h00	1	1	0		Titulaire	1
FILIERE MEDICO SOCIALE										
EDUCATRICE JEUNE ENFANT	A		35.00	35h00	1	1	0		Titulaire	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORM	B		35.00	35h00	1	1	0		titulaire	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORM	B		35.00	35h00	1	1	0		Non titulaire	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORM	B		35.00	35h00	1	1	0		Titulaire	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPEI	B		35.00	35h00	1	1	0		Titulaire	1
TOTAL					17	14	3			13.91

détachement

changement temps de travail au 01/01/2023 de 25h à 35h
dispo jusqu'au 16/03/2023
stagiairisation au 01/01/2023

changement temps de travail au 01/01/2023 de 30h à 35h
dispo jusqu'au 21/08/2025

Adjointe à la directrice multi accueil au 01/01/2023

Collectivité : Communauté de Communes Meuse Rognon									
Budget Scolaire									
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 12/12/2022									
Grade	Cat.	Durée hebdo. Du poste en centième	Durée hebdo en H/mns	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Poste vacant	Poste occupé		Poste occupé temps de travail (TP en %)
							Statut		
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Adjoint administratif territorial ppl de 2ème classe	C	35.00	35h00	1	0	1	Non titulaire		1
Adjoint administratif territorial	C	35.00	35H00	1	1	0	Titulaire		1
Adjoint administratif territorial	C	35.00	35H00	1	1	0	Titulaire		1
FILIERE TECHNIQUE									
Adjoint technique territorial	C	6.50	6h30	1	1		Titulaire		0.19
Adjoint technique territorial	C	17.00	17h00	1	1		Titulaire		0.49
Adjoint technique territorial	C	5.48	5h29	1	1		Non titulaire		0.16
Adjoint technique territorial	C	16.75	16h45	1	1		Non titulaire		0.48
Adjoint technique territorial	C	16.47	16h28	1	1		Non titulaire		0.47
Adjoint technique territorial	C	22.50	22h30	1	1		Non titulaire		0.64
Adjoint technique territorial	C	5.48	5H29	1	1		Non titulaire		0.16
Adjoint technique territorial	C	9.41	9h25	1	1		Non titulaire		0.27
Adjoint technique territorial	C	15.96	15h58	1	1		Titulaire		0.46
Adjoint technique territorial ppl 2ème classe	C	32.00	32h00	1	1		Titulaire		0.91
Adjoint technique territorial ppl 2ème classe	C	19.00	19h00	1	1		Titulaire		0.54
Adjoint technique territorial ppl 1ère classe	C	35.00	35h00	1	1		Titulaire		1.00
FILIERE ANIMATION									
Animateur	B	35.00	35h00	1	0	0			
Adjoint territorial d'animation	C	19.61	19h37	1	1	0	Non titulaire		0.56
Adjoint territorial d'animation	C	9.41	9h24	1	1	0	Non titulaire		0.27
Adjoint territorial d'animation	C	12.63	12h38	1	1		Non titulaire		0.36
Adjoint territorial d'animation	C	12.55	12h33	1	1		Non titulaire		0.36
Adjoint territorial d'animation	C	11.31	11.19	1	1		Titulaire		0.32
Adjoint territorial d'animation	C	5.49	5h29	1	1		Non titulaire		0.16
Adjoint territorial d'animation	C	16.08	16h05	1	1		Non titulaire		0.46
Adjoint territorial d'animation ppl 2ème classe	C	14.11	14h06	1	1		Titulaire		0.40
Adjoint territorial d'animation	C	30.58	30h35	1	1		Titulaire		0.87
Adjoint territorial d'animation	C	28.42	28h25	1	1		Titulaire		0.81
Adjoint territorial d'animation	C	29.92	29h55	1	1		Titulaire		0.85
Adjoint territorial d'animation	C	7.00	7h00	1	1		Non titulaire		0.20
Adjoint territorial d'animation ppl 2ème classe	C	16.64	16h38	1	1		Titulaire		0.48
FILIERE MEDICO SOCIALE									
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	35.00	35h00	1	1		Titulaire		1.00
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	25.49	25h29	1	1		Titulaire		0.73
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	30.12	30h07	1	1		Titulaire		0.86
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	29.64	29h38	1	1		Titulaire		0.85
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	30.50	30h30	1	1		Titulaire		0.87
ATSEM PPL 1ERE CLASSE	C	32.00	32h00	1	1		Titulaire		0.91
ATSEM PPL 2EME CLASSE	C	28.23	28h14	1	1		Titulaire		0.81
TOTAL				34	32	1			20.54

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

CENTRE JURIDIQUE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 83

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Madame BEGIN Dominique, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : ADHESION AU
CONTRAT D ASSURANCE
STATUTAIRE DU CENTRE DE
GESTION

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

VU le Code des collectivités territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa 1.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2018 autorisant le Président à lancer un appel à la concurrence en vue de la conclusion d'un nouveau contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1er janvier 2020 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 24 septembre 2019, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat YVELIN en groupement avec CNP;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 30 septembre 2022, autorisant le Président à signer pour l'année 2023 une majoration des taux de cotisation des collectivités déjà adhérentes au marché au regard de l'augmentation de l'absentéisme qu'elles subissent,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire permettant à l'intercommunalité de se prémunir face à un risque financier important lié au décès, l'invalidité, et à l'absentéisme de ses agents ;

CONSIDÉRANT l'utilité de mutualiser l'absentéisme des collectivités de moins de 29 agents CNRACL au 1er janvier 2020, sur l'ensemble du territoire haut-marnais, permettant ainsi de négocier, à la fois une gestion du marché, déléguée au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Marne, et un taux de cotisation mutualisé,

CONSIDÉRANT que ce contrat est soumis au Code des Marchés Publics ;

CONSIDÉRANT les résultats transmis par le Centre de Gestion à savoir : le marché actuel, depuis 2020 subit un déséquilibre financier lié à l'augmentation drastique de l'absentéisme et a conduit l'assureur, CNP, à résilier le contrat actuel, puis à proposer une majoration des taux de cotisation par franchise et par type d'agents (CNRACL ou IRCANTEC),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire avec YVELIN / CNP pour l'année 2023;
- **DÉCIDE** d'adhérer à compter du 1er janvier 2023 à l'avenant au contrat d'assurance groupe (2020-2023) et jusqu'au 31 décembre 2023, dans les conditions suivantes :

	Franchise choisie par la collectivité	Taux cotisation sur la masse salariale à verser à YVELIN/CNP	Taux du remboursement au CDG applicable à l'assiette de cotisation (masse salariale) *taux identiques aux précédents marchés	Total
CNRACL	franchise de 10 jours	7,66%	0,1667%	7,8267%
IRCANTEC	franchise de 10 jours	1,52%	0,0446%	1,5646%

- **PREND ACTE** que les frais engagés par le Centre de Gestion pour le compte de la Communauté de Communes Meuse Rognon, feront l'objet d'un remboursement au Centre de Gestion de la Haute-Marne prévu dans la convention déjà signée, dont les taux restent identiques à ceux des précédents marchés,
- **AUTORISE** le Président à signer le certificat d'adhésion au contrat groupe pour l'année 2023

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire

Le Président,



Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

REGLES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 84

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : MODE D
ORGANISATION DU TEMPS
DE TRAVAIL:
EXPERIMENTATION

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail à la Communauté de Communes pour le service administratif est fixée selon l'article 6 « Horaires en vigueur dans la collectivité » du Règlement Intérieur voté en Assemblée Délibérante le 20 juin 2022 à 35h/semaine.

Pour permettre aux services administratifs de s'adapter à leur charge de travail et à faciliter l'élaboration des plannings annualisés pour chacun (1607 heures), il sera proposé, aux agents qui le désirent, un cycle hebdomadaire de 37 heures réparties sur 5 jours. Ce qui donnera droit à des ARTT comme suit :

Durée hebdomadaire de travail	37h
Nb de jours ARTT pour un agent à temps complet	12
Temps partiel 80%	9,6
Temps partiel 50%	6

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la circulaire du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Ne sont, toutefois, pas concernés les congés de maternité, adoption ou paternité et les autres congés particuliers comme le congé pour exercer un mandat électif local, les décharges d'activité pour mandat syndical, ou encore le congé de formation professionnelle.)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'ouvrir la possibilité pour les agents des services administratifs d'adopter un cycle hebdomadaire de travail de 37h par semaine réparties sur 5 jours ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022 Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nicolas Lacroix".

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

TRAITÉ AU PRÉSENT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 85

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : DECISION
MODIFICATIVE

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Par délibération en date du 15 novembre 2021, le Conseil communautaire a adhéré à l'association de préfiguration de l'agence d'attractivité de la Haute-Marne.

La création au 1^{er} janvier 2023 de la Société publique locale Agence d'attractivité de la Haute-Marne nécessite la souscription de l'intercommunalité au capital social, à hauteur d'une action valant 2 500€.

Le Président propose le virement de crédit suivant pour acquitter la participation au capital.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif principal 2022(95000)
- **VOTE** la délibération modificative suivante, virement de crédits, sur le budget principal de l'exercice 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
27 / 272 / OPFI / 011	Titres immobilisés (droits de créance)	2 500,00
Total		2 500,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
20 / 2031 / OPNI / 011	Frais d'études	2 500,00
Total	2 500,00	

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022 Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 86

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Objet : ADMISSION EN NON
VALEUR

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Le Président expose à l'assemblée que le comptable public n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur les états joints, en raison des ordonnances d'effacement de dettes prononcées par jugement du tribunal ainsi que par une décision judiciaire prononçant la clôture d'une procédure de liquidation pour insuffisance d'actif.

Le service de gestion comptable sollicite, pour l'exercice 2022, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement. Le service comptable a justifié le motif d'irrecouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées. Les listes adressées présentent une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrecouvrables pour l'exercice 2022 présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal et du budget annexe concerné.

De manière générale, les listes présentées par le service de gestion comptable détaillent, pour chaque débiteur, le montant impayé et le motif d'irrecouvrabilité. En application des règles comptables, les créances correspondantes avaient été provisionnées. Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ces créances éteintes pour l'exercice 2022, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6542 « créances éteintes » du budget principal et du budget annexe concerné.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à voix Pour : Contre : Abstention :

- **DECIDE** de la suppression des créances suivantes :

Budget concerné	Principal	Scolaire	Ordures ménagères	Petite Enfance
Art. 6542 « créances éteintes »	6821.42 €	553.60 €	1663.66 €	
Art. 6541 « créances admises en non-valeur »	19,81€		1,10€	0,28€

- **ACCORDE** décharge au comptable des sommes inscrites dans le tableau ci-dessus :
- **IMPUTE** cette dépense aux comptes 6542 et 6541
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 52

Contre : 4

Abstention : 0

Budget principal :

Article 6542 pour un montant de 6821,42 €

Budget Scolaire

Article 6542 pour un montant de 553,60 €

Budget Ordures Ménagères

Article 6542 pour un montant de 1 663,66 €

Article 6541 pour un montant de 19,81 €

Article 6541 pour un montant de 1,10 €

Budget Petite Enfance

Article 6541 pour un montant de 0,28 €

Emis le 12/12/2022

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nicolas Lacroix".

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 87

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean -Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : FETES ET
CEREMONIE: CADEAUX DE
FIN D'ANNEE AUX AGENTS
INTERCOMMUNAUX

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Selon l'instruction comptable M14, le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies.

Du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité, il revêt un caractère imprécis. La collectivité doit pouvoir justifier auprès du Service comptable de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses relatives aux manifestations suivantes :

- Fêtes de fin d'année
- Vœux
- Achat de fleurs et présents divers offerts à l'occasion de mariages, décès, naissances concernant un délégué communautaire ou du personnel ou lors de réceptions officielles à l'initiative du Président.

Dans le cadre de l'action sociale, le Président propose à l'assemblée d'offrir un présent aux agents de la Communauté de Communes Meuse Rognon, en cette période de fêtes de fin d'année. Cette dépense sera inscrite au BP général 2023 et sera imputée à l'article 6232 (fêtes et cérémonies).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à inscrire les dépenses décrites ci-dessus dans la limite des crédits votés.
- **INSCRIRA** les crédits au BP budget général, section fonctionnement chapitre 011 article 6232.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022 Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 88

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : TARIFS 2023 DE LA
REDEVANCE DES ORDURES
MENAGERES

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Le SDED a défini la participation de la Communauté de Communes Meuse Rognon pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif ainsi que le fonctionnement des déchetteries à 955 024€.

A ce coût de gestion du service, doivent s'ajouter les charges liées à la gestion du budget annexe REOM qui représentent 20 610 €, soit un total à recouvrer de 975 634€.

Au vu de ces éléments, et étant donné la nécessité d'équilibrer le budget annexe en dépenses et en recettes, le Président présente la proposition suivante :

Part variable à l'habitant			
Population redevable	9810	1	9810
ENFANTS EN GARDE ALTERNEE	73	0,5	36,50
MAISONS DE RETRAITE FOYERS DE VIE	342	0,8	273,60
ADMINISTRATIONS	8	1	8,00
BATIMENTS COMMUNAUX	174	0,5	87,00
CAMPING - HOTEL - RESTAURANT	8	1,5	12,00
GITE - CHAMBRE D'HÔTES	26	1	26,00
MFR	1	5	5,00
PERSONNE EN MAISON DE RETRAITE	52	0,2	10,40
CENTRES DE SECOURS	5	0,5	2,50
ECOLES	11	1	11,00
COLLEGES	2	10	20,00
EXPLOITATION AGRICOLE	116	1	116,00
ENTREPRISES 0/9	106	1	106,00
ENTREPRISES 10/19	4	2	8,00
ENTREPRISES 20/49	2	3	6,00
ENTREPRISES 50 et plus	2	5	10,00
MAISONS DE SANTE	7	1	7,00
RESIDENCES SECONDAIRES	648	1,2	777,60
TOTAL			11 332,60

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la valeur de la part à 87€ par habitant
- **ACCEPTE** l'affectation proposée ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022 Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nicolas Lacroix".

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

TRAITEMENT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 89

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : MODIFICATION
SIMPLIFIEE PLUI N°2:
RETRAIT DELIBERATION
2022_ 7_ 75

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Lors du Conseil Communautaire du 3 octobre dernier, l'assemblée intercommunale a pris une délibération concernant la modification simplifiée n°2 du PLUi sur la commune de Bourmont.

Pour rappel, cette modification simplifiée prévoit le changement de destination d'un bâtiment agricole situé sur la parcelle B148 au lieu-dit les Riaux à Bourmont afin de pouvoir accueillir un hébergement touristique.

Or, une mauvaise retranscription de cette délibération auprès des services de la Préfecture nécessite aujourd'hui de procéder à son retrait tout en confirmant l'engagement de l'intercommunalité d'être accompagné dans cette procédure de modification simplifiée par le cabinet Auddicé Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** de retirer la délibération D_2022_7_75 telle qu'elle a été transmise aux services de la Préfecture
- **CONFIRME** l'accompagnement par le cabinet Auddicé Urbanisme de la procédure de modification simplifiée n°2 estimé à :
 - Tranche ferme : 1 300 € H.T.
 - en option :
 - Réunion de travail en présentiel (journée) 600 € H.T.
 - Réunion de travail en présentiel (soirée) 750 € H.T.
 - Réunion de travail en visioconférence 300 € H.T.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget principal primitif 2022.
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022 Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

TRAITEMENT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 90

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : MODIFICATION
SIMPLIFIEE PLUI N°2:
ABSENCE ETUDE
ENVIRONNEMENTALEET
MODALITES DE MISE A
DISPOSITION DU DOSSIER
AU PUBLIC

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Le Président,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-45 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R.104-34 à R.104-37 ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 28 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2022 prescrivant la procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi, complété par l'arrêté du 13 juillet 2022 complétant les objectifs poursuivis dans le cadre de la procédure ;

Vu le dossier et le courrier de saisine transmis à la MRAE le 03 octobre 2022 pour avis conforme ;

Vu l'avis conforme de la MRAE n°2022ACGE5 sur la décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale en date du 14 novembre 2022 et confirmant l'absence de réaliser ladite évaluation dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi.

Considérant que le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi fait évoluer les règlements écrit et graphique et porte sur les points suivants :

- Identifier comme pouvant connaître un changement de destination deux bâtiments agricoles situés sur une parcelle classée en zone agricole A, au lieu-dit Les Riaux dans la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et préciser les destinations possibles ;
- Faire évoluer le règlement de la zone naturelle N pour y limiter la possibilité de construire des extensions et annexes aux habitations existantes.

Observant que :

- Les deux bâtiments identifiés doivent être transformés en hébergements touristiques de type gîtes. Les changements de destination doivent permettre de développer l'activité économique et touristique du territoire, ainsi que de participer à la diversification d'une exploitation agricole ;
- La procédure permet de rectifier une erreur matérielle concernant le règlement de la zone N.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de, à l'unanimité :

- **NE PAS REALISER** d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article 153-47 du code de l'urbanisme, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **FIXER** les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLUi telles que présentées ci-dessous :

- le dossier pourra être consulté au siège de la Communauté de Communes à Illoud du lundi 2 janvier au vendredi 3 février 2023, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Meuse Rognon pendant la période indiquée ci-dessus ;
- le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet au siège de la Communauté de Communes.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sera publié, en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition au siège de l'EPCI.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes pour une durée d'un mois.

- **CHARGE** le Président, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022 Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

TRAITEMENT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 91

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : PROGRAMME D
INVESTISSEMENT 2023

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2023, le Président soumet à l'assemblée le programme d'investissements estimé pour l'année, correspondants d'une part à la poursuite des projets engagés et d'autre part, à la réalisation de nouveaux projets.

Au total, l'estimation budgétaire de ce programme est évaluée à près de 2 millions d'euros correspondant au tableau ci-dessous :

Projet	Estimation budgétaire 2023 (HT)
Création d'une voie verte entre Andelot et Rimaucourt	255 624.75 €
Extension de la Maison de Santé d'Andelot	359 577.77 €
Schéma directeur de voirie – Phase 1	257 588.22 €
Création d'une structure petite enfance à Illoud	852 030 €
Réhabilitation des groupes scolaires	182 598 €
Renouvellement du parc informatique	30 000 €
TOTAL	1 937 418.74€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à voix pour : 54 contre : 0 abstention : 2 :

- **APPROUVE** le programme d'investissements 2023
- **DIT** que les crédits correspondants à ce programme seront inscrits au budget 2023
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches visant à obtenir des financements sur l'ensemble de ces projets

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 2

Emis le 12/12/2022 Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

TRANSFERT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 92

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : PROGRAMME D
INVESTISSEMENT POUR
LES STRUCTURES BOUBIE
ET TITOU

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Dans le cadre du programme d'investissements 2022 des structures multi-accueils, le Président propose de déposer des demandes de subvention suite à l'extension d'agrément pour la crèche dénommée « Boubie » située à Andelot-Blancheville et la hausse de fréquentation à la crèche dénommée « Titou » située à Doulaincourt-Saucourt, concernant l'acquisition d'appareils électroménagers performants.

Les plans de financement sont les suivants :

⇒ Pour l'extension d'agrément pour le multi-accueil dénommé Boubie (Andelot)

Libellé	Montant de la dépenses HT	Financement	
		Subvention CAF 80%	Participation du maître d'ouvrage 20%
Lave-linge, chauffe-biberon	1 036,33	829,06	207,27

⇒ Pour la structure multi-accueil dénommée Titou (Doulaincourt)

Libellé	Montant de la dépenses HT	Financement	
		Subvention CAF 80%	Participation du maître d'ouvrage 20%
Lave-vaisselle, sèche-linge, chauffe-biberon	1 277,99	1 022,39 €	255,60 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INSCRIT** en investissement, cette dépense au Budget Primitif Annexe « Petite Enfance » 2023, les crédits nécessaires sont prévus.
- **ACCEPTE** les plans de financement proposés
- **DÉCIDE** de déposer des dossiers de demande de subvention à la CAF de la Haute-Marne
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Emis le 12/12/2022

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire

Le Président,



Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 93

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : LANCEMENT D UNE
CONSULTATION MAITRISE D
OEUVRE POUR LES
TRAVAUX DE
REHABILITATION DANS LES
BATIMENTS SCOLAIRES

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Dans le cadre de l'audit sur les bâtiments scolaires réalisés en 2019 et 2020, il est proposé à l'assemblée communautaire de poursuivre la réhabilitation des groupes scolaires sur les parties prioritaires à savoir la mise aux normes des installations électriques et la rénovation énergétique des bâtiments.

Afin d'assurer cette mission, le Président propose à l'assemblée de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation des groupes scolaires du territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de consultation pour les prestations de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des groupes scolaires
- **AUTORISE** le Président à déposer l'avis d'appel public à la concurrence
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget scolaire 2023 en investissement
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022 Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas Lacroix', is written over the printed name.

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 94

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Objet : ACHATS DE
CAPTEURS DE CO2 POUR
LES ECOLES: DEMANDE DE
SUBVENTION

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Suite au rapport du 28 avril 2021 du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), le Ministère de l'Education Nationale a fait évoluer son protocole sanitaire national concernant l'aération et la ventilation en milieu scolaire. L'aération des locaux est devenue l'un des outils clés dans la lutte contre les risques de transmission du virus SARS-CoV-2 dans les établissements.

Depuis, le Ministère de l'Education Nationale recommande et encourage vivement la mise en place de capteurs CO2 dans les écoles et établissements scolaires. Ce dispositif sert à déterminer la fréquence ainsi que la durée d'aération nécessaires dans chaque local ou bien de contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique dans chaque établissement scolaire.

Afin de favoriser le déploiement de ce dispositif, l'Etat apporte un soutien financier exceptionnel aux collectivités territoriales. En effet, toutes les collectivités ayant fait le choix de se doter d'un capteur de CO2 pourront être soutenues financièrement.

Le Président propose d'équiper les 32 classes du 1^{er} degré des groupes scolaires du territoire, des secteurs d'Andelot, Bourdons-sur-Rognon, Bourmont, Breuvannes-en-Bassigny, Doulaincourt, Graffigny-Chemin, Harréville-les-Chanteurs, Rimaucourt et Saint-Blin qui accueillent un effectif de 623 élèves.

Ce programme représente l'acquisition de 32 capteurs de CO2 QUAELIS 14 et de 3 mesureurs de qualité de l'air intérieur QUAELIS 34, ces derniers étant nécessaires afin d'effectuer les diagnostics obligatoires de contrôle de qualité de l'air. L'achat de ce matériel représente un coût de 2 631,21€ H.T. soit 3 157,45 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,, à l'unanimité :

- **INSCRIT** en investissement cette dépense au Budget Scolaire 2022, les crédits nécessaires sont prévus.
- **VALIDE** le devis de la société ORIUM pour un montant de 3 157,45€ T.T.C.
- **DÉCIDE** de déposer le dossier de demande de subvention à l'Académie de Reims
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022 Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 95

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Votants : 56

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Objet : SEJOUR SKI 2023

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), et comme chaque année, un séjour ski est proposé pendant les vacances d'hiver. Il aura lieu du 19 au 24 février 2023 au Grand Bornand, avec hébergement au Chalet de la Mazerie géré par le Centre Culturel Haut-Marnais (CCHM). Il est ouvert à 48 enfants âgés de 8 à 17 ans.

Le coût estimatif s'élève à 29 937 €. Le financement moyen par enfant se répartit de la manière suivante :

- ✓ 360€ de participation des familles,
- ✓ 39.15€ de participation moyenne des partenaires (CAF et Conseil départemental)
- ✓ 224.54€ de participation de la communauté de communes

Ces sommes sont susceptibles de variations au niveau du tarif et des aides. La participation de la communauté de communes sera limitée à 50 %.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse réunie le 1^{er} décembre dernier,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** ces activités dans le cadre de l'ALSH
- **LIMITÉ** la participation de l'EPCI à 50% de la dépense
- **FIXE** les tarifs en fonction du quotient familial selon le tableau ci-dessous

Quotient familial	Tarif 2023
< 800	300 €
801 à 1 000	360 €
> 1 000	430 €
Hors CCMR	545 €

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Emis le 12/12/2022

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire

Le Président,



Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

délibération :
D_ 2022_ 8_ 96

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Objet : CAMPING LES
HIRONDELLES

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Par délibération en date du 3 octobre dernier, l'assemblée communautaire a approuvé la vente du Camping Les Hironnelles à Bourg-Sainte-Marie pour une valeur de 80 000 € aux actuels gestionnaires.

En vue de cette cession, le Conseil communautaire a validé le principe de désaffectation et de déclassement dans le domaine privé de la Communauté de communes Meuse Rognon. de la propriété concernée.

Vu le constat d'huissier établi par Maître [REDACTED] le 28 novembre dernier et afin de poursuivre la procédure de cession dudit bien, le Président propose au Conseil communautaire de constater la désaffectation du bien et de confirmer son déclassement dans le domaine privé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation du camping Les Hironnelles à Bourg-Sainte-Marie suite au constat d'huissier effectué le 28 novembre dernier ;
- **CONFIRME** le déclassement du site dans le domaine privé de la CCMR ;
- **DECIDE** de procéder à la division parcellaire de la parcelle ZC 31 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'aliénation de ce bien et à poursuivre la procédure de vente telle que validée lors du Conseil communautaire du 3 octobre dernier ;
- **CHARGE** l'étude de [REDACTED], notaires à [REDACTED], d'effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- **AUTORISE** le Président à signer les actes notariés à intervenir ainsi qu'à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Emis le 12/12/2022

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire

Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nicolas Lacroix".

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

**COMMISSION DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 97

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : CAMPING LES
HIRONDELLES: MISE A
DISPOSITION DES LOCAUX
POUR LES FUTURS
ACQUEREURS

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Le Président rappelle que la Convention d'occupation temporaire signée avec les actuels gérants du camping Les Hirondelles à Bourg-Sainte-Marie prendra fin le 31 décembre prochain.

Monsieur [REDACTED], gérant du camping et futur acquéreur de ce dernier, demande à louer ce local pendant la durée de la procédure de vente et la fermeture au public.

Dans l'attente de la finalisation de la vente dont la procédure est en cours avec des délais incompressibles, le Président propose à l'assemblée, à titre exceptionnel de fermer le camping et de mettre à disposition gracieusement le logement de service aux futurs acquéreurs.

A ce titre, un contrat de mise à disposition d'une durée maximale de trois mois sera proposé aux locataires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités présentées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à rédiger le contrat de mise à disposition en résultant
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de location en résultant ainsi qu'à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Emis le 12/12/2022

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

**TRANSFERT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 98

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : VENTE DE LA
TRESORIE DE BOURMONT

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil communautaire a, par délibération en date du 20 juin 2022, décidé de céder le bâtiment situé 2 boulevard des Etats-Unis 52150 Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, cadastrée AB N°131 d'une superficie de 804 m².

Le Conseil communautaire s'était prononcé sur la désaffectation de l'immobilier, 2 boulevard des Etats -Unis 52150 Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon et son déclassement du domaine public pour être intégré dans le domaine privé communautaire.

L'avis des domaines sur la valeur vénale reçu le 21 janvier 2022 estime ce bien à 50 000€.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de ce bâtiment à Monsieur [REDACTED], demeurant à [REDACTED] pour la somme de 50 000 €,
- **DECIDE** d'aliéner cette propriété sise 2 Boulevard des Etats-Unis 52150 Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, cadastré AB N°131 provenant du domaine privé de la Communauté de Communes Meuse Rognon,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'aliénation de ce bien,
- **CHARGE** l'étude de [REDACTED], notaires à [REDACTED], d'établir l'acte de cession,

- **AUTORISE** le Président à signer les actes notariés à intervenir ainsi qu'à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Emis le 12/12/2022

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire

Le Président,



Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

TRAITEMENT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 99

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : PROPOSITION DE
RACHAT DE LA CUISINE
INTEGREE DU LOGEMENT
N°1 D'ANDELOT-
BLANCHEVILLE

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Le Président informe l'Assemblée que la locataire du logement n°1 situé à l'étage du bâtiment communautaire d'Andelot-Blancheville situé 87, rue de la Division Leclerc a transmis à la Communauté de Communes son souhait de quitter son appartement au 1^{er} mars prochain.

Suite à l'achat et à l'installation d'une cuisine intégrée incluant four, plaques de cuisson et hotte aspirante d'une valeur de 6 700€, la locataire propose de la céder à la Communauté de Communes au prix de 3 000€.

Considérant que cet équipement permettra de valoriser le logement et qu'il permet d'éviter des travaux de démontage et remise en état des murs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le rachat de la cuisine intégrée de Madame [REDACTED], locataire de l'appartement n°1 situé au 87, rue de la Division Leclerc à Andelot-Blancheville
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget primitif 2023
- **DIT** que le loyer qu'il conviendra de mettre en place après le départ de Madame [REDACTED] prendra en compte l'installation de ce nouveau matériel
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Emis le 12/12/2022

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lacroix', is written over a horizontal line.

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

**COMPTES RENDUS DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

délibération :
D_ 2022_ 8_ 100

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : AGENCE
D'ATTRACTIVITE:
PARTICIPATION AU CAPITAL
SOCIAL, VOTE DES STATUTS
ET DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1531-1 ;

Vu le code de commerce ;

Vu les articles L. 132-1 et suivants du code de tourisme ;

Vu le projet de statuts de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne » ;

CONSIDÉRANT le souhait du Département de la Haute-Marne de procéder à la création d'une structure locale visant à renforcer sa politique en matière de tourisme et d'attractivité de son territoire ;

CONSIDÉRANT la volonté des communautés d'agglomération de CHAUMONT et de SAINT DIZIER-DER-BLAISE, les communautés de communes GRAND-LANGRES, SAVOIR-FAIRE, BASSIN DE JOINVILLE, AUBERIVE-VINGEANNE-MONTSAUGEONNAIS, MEUSE-ROGNON, DES TROIS FORETS, les communes de SAINT DIZIER, CHAUMONT, LANGRES, NOGENT, BOURBONNE-LES-BAINS, le Syndicat Mixte du DER et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) PAYS DE LANGRES de prendre part à la création d'une telle structure qui exercerait principalement des activités en matière d'attractivité du territoire de la Haute-Marne, tant d'un point de vue touristique que pour favoriser l'implantation de nouveaux habitants ou entreprises ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il a été proposé la création, sur le fondement des dispositions de l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, d'une société publique locale qui aura pour objet - exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et groupements de collectivités actionnaires et sur leur territoire - de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique et résidentielle, à savoir notamment :

- réaliser des études et missions d'ingénierie répondant aux besoins de développement et de promotion du tourisme et de l'attractivité résidentielle pour le compte des collectivités membres ;
- assurer les missions dévolues au comité départemental du tourisme, telles que définies aux articles L. 132-1 et suivants du code du tourisme ;
- exercer la mission d'office(s) de tourisme, incluant notamment l'ensemble des missions définies par l'article L. 133-3 du code du tourisme, en lien avec les partenaires économiques et institutionnels du secteur, telles que :
 - o l'accueil et l'information touristique ;
 - o la promotion touristique ;
 - o la coordination des divers partenaires du développement touristique local ;
 - o le cas échéant, tout ou partie de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,
 - o la mise en place de services touristiques ;
 - o l'animation touristique ;
- la commercialisation de la destination, de produits touristiques ou de prestations de services ;
- la mise en place d'une conciergerie départementale à vocation résidentielle;

- la gestion et l'exploitation de sites touristiques, d'installations touristiques et de loisirs notamment à billetterie et éventuellement leur aménagement pour le compte des collectivités par convention spécifique.

CONSIDÉRANT que la répartition du capital social initial souscrit par l'ensemble des actionnaires sera la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital	Quotité du capital
Conseil départemental de la Haute Marne	3	7 500 €	16.66%
Communauté d'Agglomération de Chaumont	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes du Grand Langres	1	2500 €	5.55%
Communauté d'agglomération Saint Dizier-Der-Blaise	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes des Savoir Faire	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes du bassin de Joinville	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes des 3 Forêts	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes Meuse Rognon	1	2500 €	5.55%
Commune de Saint Dizier	1	2500 €	5.55%
Commune de Chaumont	1	2500 €	5.55%
Commune de Langres	1	2500 €	5.55%
Commune de Nogent	1	2500 €	5.55%
Commune de Bourbonne les Bains	1	2500 €	5.55%
PETR du Pays de Langres	1	2500 €	5.55%
Syndicat Mixte du Der	1	2500 €	5.55%

CONSIDÉRANT en conséquence la nécessité de constituer cette société et d'adopter ses statuts ;

CONSIDÉRANT que la création de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne » implique la souscription par la Communauté de Communes Meuse Rognon d'une action d'une valeur nominale de 2 500€ euros soit une participation au capital de la SPL à hauteur de 2 500€ euros (5.55% du capital social) ;

CONSIDÉRANT que la création de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne » implique également la nécessité pour la Communauté de Communes Meuse Rognon de procéder à la désignation de son représentant permanent à l'Assemblée Générale de la Société, ainsi que son représentant au conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** la constitution d'une société publique régie par les dispositions des articles L. 1531-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dont la dénomination est « Agence d'attractivité Haute-Marne » ;

- **APPROUVER** l'objet social de la société qui est de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique et résidentielle pour le compte exclusif des communes et groupement de collectivités actionnaires dans le périmètre géographique de ceux-ci, et dans les conditions fixées par les Statuts.
- **FIXER** le montant du capital social de la société publique locale à 45 000 euros, divisé en 18 actions d'une valeur nominale de 2 500 euros, qui sera réparti de la manière suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital	Quotité du capital
Conseil départemental de la Haute Marne	3	7 500 €	16.66%
Communauté d'Agglomération de Chaumont	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes du Grand Langres	1	2500 €	5.55%
Communauté d'agglomération Saint Dizier-Der-Blaise	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes des Savoir Faire	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes du bassin de Joinville	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes des 3 Forêts	1	2500 €	5.55%
Communauté de communes Meuse Rognon	1	2500 €	5.55%
Commune de Saint Dizier	1	2500 €	5.55%
Commune de Chaumont	1	2500 €	5.55%
Commune de Langres	1	2500 €	5.55%
Commune de Nogent	1	2500 €	5.55%
Commune de Bourbonne les Bains	1	2500 €	5.55%
PETR du Pays de Langres	1	2500 €	5.55%
Syndicat Mixte du Der	1	2500 €	5.55%

- **APPROUVER** la souscription par la Communauté de Communes Meuse Rognon d'une action d'une valeur nominale de 2 500 euros, soit une participation au capital de la SPL à hauteur de 2 500 euros, ce qui représente 5.55 % du capital social.
- **IMPUTER** les crédits nécessaires au versement du capital libéré au compte budgétaire afférent.
- **DÉSIGNER** M. Jean-Philippe NUFFER comme représentant permanent de la Communauté de Communes Meuse Rognon à l'assemblée générale des actionnaires de la société publique locale.
- **DÉSIGNER** M. Jean-Philippe NUFFER comme mandataire de la Communauté de Communes Meuse Rognon pour la représenter au conseil d'administration de la société publique locale.
- **AUTORISER** le mandataire indiqué ci-dessus à procéder à la désignation lors de la première réunion du conseil d'administration du Président et/ou Directeur général, ainsi

qu'à voter toute décision relative à la création de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne ».

- **APPROUVER** les termes des statuts de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne ».
- **HABILITER** le Président du Conseil départemental à effectuer toutes les démarches nécessaires à la désignation du ou des commissaire(s) aux comptes.
- **AUTORISER** M. le 1^{er} Vice-président à signer les statuts, ainsi qu'à engager toutes les démarches et actes nécessaires à la constitution de la société publique locale « Agence d'attractivité Haute-Marne » et à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Emis le 12/12/2022

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président

Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

délibération :
D_ 2022_ 8_ 101

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : VOIE VERTE:
APPROBATION DES
OPTIONS 1&2 CONCERNANT
L'ECLAIRAGE PUBLIC

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

- Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Monsieur Nicolas LACROIX ,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_ 2022_ 8_ 102

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean -Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : TRAVAUX DE
REHABILITATION PARTIELLE
DE L'ECOLE DE
RIMAUCOURT: AVENANT AU
LOT 1

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Par délibération en date du 25 avril 2022, la CCMR a attribué les marchés pour la réhabilitation partielle des groupes scolaires de Doulaincourt, Rimaucourt et Bourmont.

Concernant l'école de Rimaucourt, le lot n°1 Démolitions - Gros œuvre – Aménagements extérieurs a été dévolu à l'entreprise SARL SCODITTI B, pour un montant de 16 892,15 € HT.

Suite à la réalisation des enduits de finitions extérieurs sur la partie de façade reconstruite par l'entreprise, il apparaît que la partie de façade attenante existante nécessite également une reprise afin d'effacer la différence de teinte entre les deux zones.

Le Président indique à l'assemblée que ces mises au point techniques vont générer une plus-value alors qu'une moins-value est également à prendre en compte suite à la non-réalisation de certains travaux.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter l'avenant n°1 au lot n°1 d'un montant de + 1 050 € H.T. et de - 650 € soit + 400 € HT, faisant passer le marché signé avec la SARL SCODITTI à un total 17 292,15€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la signature de l'avenant n°1 au lot n°4 passé avec la SARL Scoditti pour un montant de + 1 050 € H.T. et - 650 € soit + 400 € HT
- **INDIQUE** que le montant total du lot n°1 est ajusté à 17 292,15 € HT soit 20 750,58€ TTC
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe scolaire
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et à donner toute suite nécessaire à l'application de cette délibération

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Emis le 12/12/2022

Transmis en Préfecture et rendu exécutoire

Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nicolas Lacroix".

Nicolas LACROIX

Monsieur Nicolas LACROIX,
Le Président
Départ : HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

Arrond. : CHAUMONT

délibération :
D_2022_8_103

L' an deux mille vingt deux, le lundi 12 décembre à 19 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes 1 rue de la Fontaine à Darmannes, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 77

Date de convocation du : 14 Novembre 2022

Présents : 51

Titulaires : Monsieur GUY Bernard, Monsieur BOULART Michel, Monsieur LUISIN Bernard, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur COURTIER Vincent, Madame BOURG Béatrice, Monsieur LACROIX Nicolas, Monsieur BOUVENOT Francis, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur COSSON Claude, Madame BECUS Annie, Madame TRELAT VALLON Françoise, Monsieur PETIT Didier, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur MARTINS François, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame CHARLET Monique, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur MOCQUET Thierry, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur BARAUX Philippe, Madame MONGIN Françoise, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur LENE Gérard, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur THOMAS Francis, Madame LADIER Gisèle, Madame BEGIN Dominique, Madame PAROT Sylvie, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur ECOSSE Laurent, Madame THEVENIN Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Monsieur CHARROYER Christophe, Madame LERAT Marion, Madame DUTANT Laurence, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur THEODORIDES Gérard, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Madame NOBLOT Marie-Antoinette

Votants : 56

Objet : COLLECTE,
RECYCLAGE ET
REVALORISATION DES
DECHETS D'EQUIPEMENTS
ELECTRIQUES ET
ELECTRONIQUES:
CONVENTION

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur NORIS Guy, Monsieur ROLLAND Denis

Pouvoirs :

Madame VARIS Jessica a donné pouvoir à Monsieur GUNTHER Jean-François
Monsieur GARLINSKI Fabrice a donné pouvoir à Monsieur HASSELBERGER Laurent
Monsieur DUPONT Jacky a donné pouvoir à Monsieur BILLETTE Raphaël
Monsieur JEANDEMANGE Claude a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence
Monsieur PATRITTI Michel a donné pouvoir à Monsieur FABRE Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur HASELVANDER Jonathan, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur RAVENEL Jean-Pierre, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Madame VARIS Jessica, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur VOLOT Julien, Madame JACQUEMIN Monique, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur DUPONT Jacky, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur HUOT Sébastien, Monsieur KIMS Eric, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur BERNARD Arnaud, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur MAZELIN Thierry, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur PATRITTI Michel, Monsieur RAGOT MARC

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PAROT

Le Président indique à l'assemblée que du matériel électrique et électronique vieillissant, devenu obsolète et présent dans différents sites de la Communauté de Communes nécessite d'être retiré afin d'éviter un stockage inutile dans les locaux intercommunaux.

Il est ainsi proposé de faire appel à une société spécialisée dans la collecte, le recyclage et la revalorisation de tels déchets visés par le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 et de la directive 2012/19/UE du Parlement européen.

Une convention est donc proposée avec une entreprise haut-marnaise qui propose une prestation gratuite de transport, collecte et démantèlement de ces déchets qui concernent principalement du matériel informatique. Selon l'état du matériel, l'entreprise propose soit de redonner une seconde vie soit un démontage ou broyage.

Des tarifs sont fixés pour certains matériels :

- Cartouches et bidons toner : 15€ HT le carton de 30 L
- Destruction de disques durs dans nos locaux : forfait de déplacement + 1,50HT pour la destruction.

La convention prévoit également les éléments de traçabilité : bon d'enlèvement, bordereau de suivi des déchets, bon de réception et attestation de destruction. La convention est conclue pour une durée d'1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de retrait du matériel électrique et électronique vieillissant et obsolète de la Communauté de Communes Meuse Rognon
- **ADOPTE** la convention de partenariat avec la société « Recycl + Négoce » destinée à la collecte, le recyclage et la revalorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette délibération

Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/12/2022 Transmis en Préfecture et rendu exécutoire



Le Président,

Nicolas LACROIX